

## Pédagogie

Comptes-rendus des animations pédagogiques :

- Enseigner la compréhension GS-CP
- Vocabulaire au cycle 1 – Activités ritualisées
  
- Mon cahier de lecteur au cycle 3
- Savoir rouler à vélo

## Evènement

- Appels à projets artistiques et scientifiques 2021-22 et conditions de financement
- Action sécurité à destination des élèves de cycle 3

## L'actu du blog

- Coup de cœur juin 2021 : Mur sonore interactif

## Savoir rouler à vélo

Le programme "Savoir Rouer à Vélo" est destiné aux enfants de 6 à 11 ans Il vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège.

Cette initiative interministérielle est pilotée par la ministre des Sports, avec le ministre de l'Éducation Nationale et de la jeunesse, le ministre de l'Intérieur, la ministre des transports, ainsi que la sécurité routière.

Le programme "Savoir Rouler à Vélo", comme d'autres programmes développés au sein des établissements scolaires, fait la promotion de la pratique d'une activité physique régulière, notamment auprès des plus jeunes qui sont de plus en plus touchés par la sédentarité, tout en promouvant un mode économique et écologique de déplacement."

Avec l'objectif clairement affiché d'amener chaque élève à pratiquer le vélo de manière autonome et en sécurité, pour faciliter la pratique quotidienne de l'activité et de se déplacer de façon écologique et économique."

Vous trouverez dans le document joint les ressources et partenaires pouvant être sollicités pour la mise en œuvre du SRAV dans vos écoles.

- [Courrier DASEN](#)
- [Informations écoles](#)

## Appels à projets artistiques et scientifiques 2021-22 et conditions de financement

### Message de Mme Millerand, IEN chargée des Arts et de la culture

Dans le cadre de l'objectif du 100 % EAC, un nouvel appel à projets artistiques, culturels et scientifiques régional est lancé en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Cet appel, qui permettra de financer des projets EAC pour l'année 2021-22, se décline, pour les écoles, en 3 formats différents :

- format 12 heures : il permet de financer 12 heures de pratique artistique pour une classe ; dans ce cas, la coopérative scolaire reçoit du rectorat une subvention de 720 € ;
- format atelier scientifique : subvention maximale de 500€ envoyée par le rectorat aux coopératives scolaires pour financer des ateliers scientifiques.
- format libre 20 heures minimum : il s'agit ici de financer un projet CM2-6<sup>ème</sup> de 20 heures ou plus (pour une ou plusieurs classes). Il doit être porté par une structure culturelle ou un acteur culturel (théâtres, musées, CAUE, compagnies indépendantes de théâtre, de danse, associations et collectifs d'artistes plasticiens...) identifiés par la DRAC qui leur versera directement une subvention au tarif de 60 € de l'heure.

**Attention** : seul le collège dépose le dossier via ADAGE, en mentionnant la ou les école(s) associée(s). Une école peut donc tout à fait contacter un collège et lui proposer de déposer avec lui ce projet de liaison.

Les écoles demeurent libres (et sont même encouragées) à rajouter des heures, une billetterie, un transport, etc. qu'elles financent elles-mêmes.

Afin d'être accompagnées au mieux, **il est demandé aux écoles de prendre contact avec les conseillers pédagogiques départementaux**. Cette prise de contact ne présume pas d'une acceptation automatique du dossier par la commission qui sera amenée à se prononcer sur la recevabilité des projets selon des critères artistiques et pédagogiques, ainsi que sur leur financement en fonction du budget disponible comme du critère de priorité des établissements (enseignement prioritaire et ruralité).

Enfin, dans le cadre du bicentenaire Pasteur, une attention particulière sera apportée aux projets en rapport avec cette thématique, aussi bien dans le format « atelier scientifique » que le « format 12 heures ».

Les dossiers sont à déposer sur ***l'application ADAGE d'ici le 30 juin, dernier délai.***

Les commissions se réuniront à la rentrée 2021.

**Important :** Pour que la subvention puisse être versée, une copie scannée du RIB de la coopérative scolaire de l'école mentionnant le n° de SIRET doit être envoyée par courriel à [draeaac@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:draeaac@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr).

Par ailleurs, l'application vient de s'enrichir d'une nouvelle fonction permettant d'éditer automatiquement des attestations PEAC de l'année pour les élèves de toute une classe ou de toute une école. Ces attestations peuvent être par exemple annexées au LSU sans avoir besoin de saisir une nouvelle fois, ces données. Vous trouverez en pièce jointe, un mode d'emploi de cette nouvelle fonction.

Pour précision, le recensement des actions sera possible jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les écoles qui veulent opérer ce recensement et bénéficier ainsi des attestations pour le LSU, sont bien sûr toujours invitées à le faire.

## Action sécurité à destination des élèves de C3

### "Complot dans le dico"

C'est une action nationale qui concerne le cycle III. Elle proposait une pièce de théâtre : savoir évaluer les risques. En raison de la pandémie, la troupe ne peut plus assurer sa tournée.

Nous proposons donc un dispositif (conférence, film et échange avec les acteurs). Les inscriptions se font directement, toutes les informations se trouvent sur le flyers ci-joint.

Pour tous renseignements complémentaires : [vesoul@prevention-maif.fr](mailto:vesoul@prevention-maif.fr) - Tél :06.22.92.66.79

- [Flyer du film](#)